

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 975^e séance tenue le mardi 6 avril 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Michel D. Laurier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, Mme Sylvie Normandeau, M. Fernand A. Roberge, M. Jacques Gresset; des observateurs, M. Fernand Boucher, M. Pierre Jalbert.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Jacques Frémont; M. Claude Lamarche, M Réjean Poirier, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, Mme Louise Dagenais; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Sang Nguyen, Mme Louise Béliveau; des étudiants, M. Normand Belisle, M. Jonathan Harvey, M. Mathieu Le Blanc; M. Pierre-Alain Benoît, un chargé de cours, M. Michel Savage; un observateur, M. Germain Carreau.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-975-1

ORDRE DU JOUR

CE-975-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 974^e séance tenue le 16 mars 2004
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences
Département de géographie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en géographie
environnementale, et aux programmes de Majeur et de Mineur en géographie
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences
Département de sciences biologiques
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur
et de Mineur en sciences biologiques
6. Libellé des diplômes
 - Inscription de l'orientation sur le diplôme
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-975-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 974^e SÉANCE

CE-975-2

L'adoption du procès-verbal mentionné est reportée.

CE-975-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-975-4

Les affaires découlant du procès-verbal de la 974^e séance seront traitées au moment de l'adoption du procès-verbal.

CE-975-4	<u>INFORMATION ET QUESTIONS</u>	CE-975-4
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-975-5	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-975-5
	Mme Sylvie Normandeau présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.	
CE-975-5.1	Faculté des arts et des sciences Département de géographie - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale, et aux programmes de Majeur et de Mineur en géographie	CE-975-5.1
<hr/>		
	A-33/975 ^e /272, 272.1	

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale et aux programmes de Majeur et de Mineur en géographie relève d'une démarche de refonte des programmes de premier cycle du Département de géographie fondée sur les rapports des évaluations interne et externe effectuées en 2002.

Le programme modifié de Baccalauréat comporte les deux orientations déjà existantes —orientation *Environnement physique* et orientation *Environnement humain*—; il totalise 39 crédits de cours obligatoires, 48 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix, et présente dorénavant la possibilité de poursuivre un cheminement *honor* dans le cadre de l'une ou de l'autre de ses orientations. Ce cheminement sera accessible au terme de la deuxième année du programme, pour les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Correspondant aux blocs 81 V / 82 V et 81 W / 82 W de chacune des orientations, le cheminement *honor* comporte la réalisation d'un projet (dans le cadre des activités d'une équipe de recherche du Département) et de cours de niveau avancé, dont des cours de méthodologie et d'analyse.

L'établissement du cheminement *honor* vise principalement à favoriser la préparation des étudiants aux études supérieures et à la recherche, ainsi qu'à certaines démarches qu'ils seront appelés à effectuer dans des contextes de recherche (préparation de demandes de bourses, participation à des conférences ou à des congrès, etc.). Le Département estime que ce cheminement permettra d'instaurer un esprit d'émulation parmi les étudiants du programme, et a observé qu'un certain nombre d'étudiants inscrits au programme actuel ont paru intéressés par ce cheminement, et ont souhaité y être intégrés.

La révision du programme a également donné lieu à la redéfinition des contenus de formation de base (segment 01, commun aux deux orientations), en fonction d'une approche polyvalente et d'un apport équilibré des composantes théoriques et des composantes pratiques de la discipline. La structuration des blocs de cours du programme veut également permettre une certaine souplesse dans le choix des cours optionnels.

Les modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en géographie portent sur des ajustements découlant de la modification du programme de Baccalauréat.

M. Fernand A. Roberge s'informe du nombre d'étudiants que l'on prévoit recevoir dans le cheminement *honor*, et demande si ces étudiants ne risquent pas d'être pénalisés quant à leurs résultats, considérant qu'ils devront réussir des cours de niveau avancé et de niveau de deuxième cycle. Mme Normandeau précise qu'en fonction des exigences posées pour ce cheminement, on prévoit que de cinq à six étudiants par orientation seront en mesure de suivre le cheminement *honor*. Sur les difficultés évoquées en regard des résultats, Mme Normandeau mentionne que ce cheminement particulier a pour objectif d'engager les étudiants dans des activités plus exigeantes au plan conceptuel, et que les exigences des cours de niveau de deuxième cycle seront modulées en fonction du contexte des études de premier cycle. Mme Maryse Rinfret-Raynor constate que ces exigences du cheminement proposé soulignent l'attention que l'on devra apporter à leur encadrement; il importera donc d'assurer un suivi des résultats des étudiants en regard des exigences imposées, de manière à vérifier si celles-ci restent

réalistes ou doivent être ajustées. Sur les difficultés qui peuvent découler de l'introduction de cours de niveau de deuxième cycle dans ce cheminement, Mme Rinfret-Raynor mentionne qu'une rencontre aura lieu prochainement avec des représentants de la Faculté des études supérieures, afin de vérifier les arrimages possibles entre les cours de niveau de premier cycle et les cours de niveau de deuxième cycle dans le contexte de cheminements *honor*.

À la suite d'une question, des précisions sont apportées sur les modalités de financement (financement en fonction des crédits étudiants, et selon qu'il s'agit de programmes de premier cycle ou de programmes de cycles supérieurs).

Mme Rinfret-Raynor signale que la Sous-commission du premier cycle avait indiqué que les étudiants du cheminement *honor* devront compléter au moins 12 crédits des blocs spécifiques à ce cheminement; il conviendra de préciser en conséquence la structuration de ces blocs de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale, comportant l'établissement d'un cheminement *honor* dans le cadre des orientations de ce programme, et la modification aux programmes de Majeur et de Mineur en géographie, au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/975^e/272.

CE-975-5.2

Faculté des arts et des sciences

CE-975-5.2

Département de sciences biologiques

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sciences biologiques

A-33/975^e/273, 273.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en sciences biologiques relève d'une démarche de refonte des programmes de premier cycle du Département de sciences biologiques, fondée sur les rapports des évaluations interne et externe effectuées en 2001, et sur les objectifs de plans d'action définis au niveau du Département et de la direction de l'institution. Dans ce cadre, la redéfinition de la structure et des contenus des programmes a considéré des objectifs de formation liés à une plus grande polyvalence, et à une concordance avec les préoccupations contemporaines de la discipline et avec les axes de recherche du Département.

Le programme modifié de Baccalauréat prévoit un cheminement selon quatre orientations, redéfinies dans le cadre de la refonte du programme, soit les orientations *Microbiologie et immunologie* (déjà existante), *Biologie moléculaire et cellulaire*, *Physiologie*, et *Biodiversité, écologie et évolution*. Le Département prévoit dorénavant la possibilité de poursuivre ce programme selon un cheminement *honor*, dans le cadre de l'une ou de l'autre de ses orientations. Ce cheminement sera accessible aux étudiants ayant réussi 50 crédits du programme en ayant maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Il correspond au bloc V de chacune des orientations, comportant un cours de méthodologie (3 crédits) et un stage avancé de recherche (9 crédits); dans ce cadre, les étudiants seront intégrés à une équipe de recherche pour toute la durée de l'année académique (soit les deux trimestres de la troisième année du programme). Ce cheminement veut assurer une préparation plus approfondie à la recherche fondamentale en sciences biologiques, et favoriser la poursuite d'une formation aux études supérieures dans cette discipline.

La structure du programme modifié de Baccalauréat comporte 64 crédits de cours obligatoires (tronc commun de 34 crédits et bloc de 30 crédits sur des connaissances disciplinaires obligatoires), 23 crédits de cours à option (incluant un bloc sur des travaux en laboratoire et un bloc sur des stages en milieu de travail), et 3 crédits de cours au choix.

Les modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en sciences biologiques portent sur des ajustements découlant de la modification du programme de Baccalauréat.

M. Laurent Descarries s'informant des modalités qui pourront permettre aux étudiants du cheminement *honor* de compléter un stage d'une année tout en suivant les autres cours du programme, il est précisé que dans la troisième année du programme, l'étudiant aura probablement à compléter un ou deux cours par trimestre, en plus du stage. Le fait que le programme ne comporte pas uniquement des cours obligatoires mais également un certain nombre de cours à option permet une marge de manœuvre suffisante pour faciliter l'intégration de ce cheminement.

M. Serge Montplaisir observe que l'immersion des ces étudiants à des activités de recherche entraînera une meilleure accessibilité de ces candidats à des programmes de bourses. Considérant l'introduction de cours de niveau 6000 dans les cheminements *honor*, M. Montplaisir s'informe si des modalités de reconnaissance sont prévues au niveau des études supérieures. M. Fernand A. Roberge mentionne que les cours suivis dans le cadre d'un programme de Baccalauréat ne peuvent être transférés dans un programme d'études supérieures. Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que la question de la reconnaissance, aux études supérieures, des crédits de niveau avancé complétés dans le cadre du cheminement *honor* d'un programme de Baccalauréat a été soulevée à la Sous-commission du premier cycle. On comprend qu'un même cours ne peut être reconnu dans deux programmes différents. Par ailleurs, dans la perspective du cheminement *honor* de favoriser le passage du Baccalauréat à la Maîtrise, et considérant les exigences additionnelles que ce cheminement comporte, on estime qu'il y aurait peut-être lieu de définir des modalités de reconnaissance en regard de certaines composantes de ce cheminement. Il est prévu de poursuivre des échanges avec la Faculté des études supérieures sur cette question.

À la suite d'une suggestion présentée par M. Roberge, on convient de reformuler le titre du cours BIO 4020 comme suit : «Stage de recherche»; s'il y a lieu, on indiquera le degré d'avancement du stage («stage de recherche, niveau 1, (...)niveau 2», etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques —comportant la création de l'orientation *Biologie moléculaire et cellulaire* et de l'orientation *Physiologie*, la modification de l'appellation de l'orientation *Écologie, environnement, évolution* pour celle de *Biodiversité, écologie et évolution*, l'abolition de l'orientation *Biologie et biotechnologie végétales* et de l'orientation *Biologie et physiologie animales*, ainsi que l'établissement d'un cheminement *honor* dans le cadre des orientations de ce programme—, et la modification aux programmes de Majeur et de Mineur en sciences biologiques, au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/975^e/273.

CE-975-6

Libellé des diplômes

CE-975-6

- Inscription de l'orientation sur le diplôme

A-33/975^e/274

Le document mentionné a été déposé en séance.

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique que la présentation, aujourd'hui, à la Commission des études du dossier relatif à l'inscription de l'orientation sur le diplôme constitue une première étape de consultation sur cette proposition; il est prévu de tenir une consultation plus étendue auprès des diverses instances des unités concernées par cette problématique. Elle précise qu'au cours des années, les unités ont présenté des demandes récurrentes quant à la possibilité d'inscrire sur les diplômes une orientation ou un cheminement spécifique suivi dans le cadre d'un programme, et correspondant à un nombre significatif des crédits du programme complété, d'autant que ces précisions apparaissent pertinentes pour la reconnaissance de la formation reçue (par exemple, le cheminement *Actuariat* du programme de Baccalauréat en mathématiques). L'établissement attendu d'un cheminement

honor dans certains programmes de Baccalauréat vient par ailleurs actualiser cette question. La Commission des études a semblé constituer un forum adéquat pour engager la réflexion proposée.

Se référant au document A-33/975^e/274, M. Fernand Boucher présente les deux ordres de considération en regard desquels l'évaluation de l'opportunité d'inscrire l'orientation sur le diplôme doit être analysée, soit les exigences techniques et la pertinence d'un tel ajout sur le diplôme (pages 1, 2 du document). Le document comporte également un tableau indiquant la pertinence ou la non pertinence d'une mention sur le diplôme des orientations existantes (pages 2 à 4). M. Boucher précise que dans l'éventualité où les processus nécessaires seront intégrés au système informatique, on devra identifier, en collaboration avec les unités, les éléments et les rubriques qui seront mentionnées sur le bulletin et sur le diplôme, et établir les règles permettant de déterminer dans quel cas il serait significatif d'inscrire une orientation ou un cheminement sur le diplôme. Dans l'état actuel des processus et des systèmes, il reste possible d'effectuer manuellement les opérations nécessaires.

À la suite d'une question, des précisions sont apportées sur les différentes appellations selon qu'il s'agit de programmes de premier cycle ou de programmes d'études supérieures.

M. Serge Montplaisir estime que la possibilité d'inscrire les orientations pertinentes sur le diplôme présente un intérêt certain pour les étudiants, l'orientation suivie leur apparaissant significative, et constitue une modalité adéquate de reconnaissance. Pour exemple, il mentionne que dans son Département, les étudiants avaient obtenu que l'orientation suivie soit mentionnée sur le bulletin et sur la mosaïque des diplômés, et que des vérifications avaient été faites auprès de la DGTIC, sur la possibilité d'indiquer une telle mention sur le diplôme, par l'ajout d'un code pour chacune des orientations. La modalité proposée lui apparaît donc positive.

Mme Rinfret-Raynor signale qu'il conviendrait de vérifier les modalités appliquées par d'autres universités quant à la mention d'orientations sur les diplômes; M. Boucher prend note de cette demande. Mme Rinfret-Raynor comprend que la démarche proposée est accueillie favorablement. Elle mentionne que dans le cadre des démarches relatives à ce dossier, on devra s'assurer de rester attentif aux demandes des unités.

CE-975-7 AFFAIRES DIVERSES CE-975-7

Consultation sur la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'automne

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle qu'une consultation est en cours auprès des directions des facultés, sur l'opportunité de modifier la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'automne. Elle invite les membres concernés de la Commission des études à s'assurer que le questionnaire acheminé sera complété et retourné dans les meilleurs délais, afin que l'on puisse confirmer très prochainement la date définitive sur le calendrier quinquennal 2005-2010.

CE-975-8 PROCHAINE SÉANCE CE-975-8

La prochaine séance aura lieu le 6 avril 2004, à 14 heures.

CE-975-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-975-9

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté le 4 mai 2004 – Délibération – CE-976-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance